



MAIRIE
DE

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Formulaire de contact
Demande d'autorisation temporaire de voirie et
d'occupation temporaire du domaine public

A présenter à la Police Municipale 7 jours minimum avant la date souhaitée, sans quoi la demande ne sera pas prise en compte.

Sur place, par courrier, par fax (05.61.90.40.31) ou par mail (policemunicipale@mairiemontesquieu.fr).

Vos coordonnées

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Votre demande

Déménagement

Manifestation :

Travaux (précisez le type) :

(Fournir la copie de l'autorisation d'urbanisme ainsi que l'autorisation des Bâtiments de France si les travaux effectués sont dans la zone classée)

Autres :

Du :

au

soit

jours

De

h

à

h

Lieu :

Nature de l'occupation et dimensions de l'emprise **(A remplir obligatoirement)** :

Le :

Signature :

L'arrêté devra être affiché sur la voie publique par le pétitionnaire 48H avant le début de l'occupation. La mise en place de la signalisation adéquate est à la charge du pétitionnaire.

Merci de respecter l'arrêté préfectoral n°083 du 23 juillet 1996 luttant contre les bruits de voisinage.